



## ASSEMBLÉE — 39<sup>e</sup> SESSION

### COMMISSION TECHNIQUE

#### Point 36 : Sécurité de l'aviation et soutien à la mise en œuvre de la navigation aérienne

#### ÉTABLISSEMENT ET GESTION DU MÉCANISME RÉGIONAL DE COOPÉRATION AIG (ARCM) D'AMÉRIQUE DU SUD

[Note présentée par l'Argentine avec l'appui de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, du Guyana, du Panama, du Paraguay, du Pérou, du Suriname, de l'Uruguay, du Venezuela et du Caribbean Aviation Safety and Security Oversight System (CASSOS)]

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail rend compte de l'établissement du mécanisme régional de coopération AIG (ARCM) d'Amérique du Sud, ainsi que des progrès réalisés en vue d'en faire un organisme à l'appui des enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation et de l'amélioration de la sécurité dans la région.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée :

- à prendre note de la création du mécanisme régional de coopération AIG (ARCM) d'Amérique du Sud ;
- à prier instamment les États et organisations internationales du monde entier de conclure des accords avec l'ARCM pour renforcer la coopération AIG mondiale ;
- à aider l'ARCM à atteindre son objectif visant à améliorer le taux de mise en œuvre effective (EI) de ses États membres et de réduire le taux d'accidents et d'incidents d'aviation dans la région.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques Sécurité, Capacité et efficacité de la navigation aérienne et Développement économique du transport aérien.
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet
<i>Références :</i>	Rapport de la première réunion des autorités AIG d'Amérique du Sud (AIG-SAM/1), Lima (Pérou), 18 – 20 mars 2014 : <a href="http://www.icao.int/SAM/Pages/MeetingsDocumentation.aspx?m=2014-AIG">http://www.icao.int/SAM/Pages/MeetingsDocumentation.aspx?m=2014-AIG</a> Rapport de la deuxième réunion des autorités AIG d'Amérique du Sud (AIG-SAM/2), Buenos Aires (Argentine), 9 – 11 juin 2015 : <a href="http://www.icao.int/SAM/Pages/MeetingsDocumentation.aspx?m=2015-AIG2">http://www.icao.int/SAM/Pages/MeetingsDocumentation.aspx?m=2015-AIG2</a> Rapport de la troisième réunion des autorités AIG d'Amérique du Sud (AIG-SAM/3), Lima (Pérou), 7 – 9 mars 2016 : <a href="http://www.icao.int/SAM/Pages/MeetingsDocumentation.aspx?m=2016-AIGSAM03">http://www.icao.int/SAM/Pages/MeetingsDocumentation.aspx?m=2016-AIGSAM03</a>

<sup>1</sup> Versions anglaise et espagnole fournies par l'Argentine avec l'appui de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, du Guyana, du Panama, du Paraguay, du Pérou, du Suriname, de l'Uruguay, du Venezuela et du Caribbean Aviation Safety and Security Oversight System (CASSOS).

## 1. INTRODUCTION

1.1 Dans le but d'améliorer le taux de mise en œuvre effective (EI) de ses États membres et de contribuer à réduire le taux d'accidents et d'incidents dans la région SAM, le bureau Amérique du Sud de l'OACI a réalisé en 2013 et en 2014 une enquête et une analyse de la situation de l'AIG dans ses États.

1.2 Dans le cadre de l'analyse, la région SAM a étudié les derniers résultats obtenus par ses États au titre du Programme universel d'audits de la supervision de la sécurité (USOAP) jusqu'en 2014 et a constaté que le secteur des enquêtes sur les accidents (AIG) avait un taux de conformité de **69,64 %**, et constituait donc un des domaines audités qui présentait un faible taux de mise en œuvre effective en matière de capacités de supervision de la sécurité.

1.3 Il a principalement été observé que, dans ce domaine, les éléments concernant les politiques et procédures d'enquêtes, l'élaboration, l'achèvement et la publication du rapport final, la dotation en personnel et leur formation, l'élaboration, la publication et le recensement des recommandations de sécurité, ainsi que le compte rendu d'accident/incident (ADREP), sont ceux qui soulèvent le plus grand nombre de questions de protocole (PQ) non satisfaisantes, comparé à la moyenne générale des États de la région SAM.

1.4 La région a estimé que ces éléments devraient faire l'objet d'une analyse plus poussée afin d'en déterminer les causes profondes et d'établir des mesures d'atténuation qui pourraient être appliquées, selon une approche collaborative, par la mise en œuvre d'un mécanisme régional de coopération AIG comme l'une des formes d'organisme régional d'enquête sur les accidents et incidents (RAIO) et comme l'un des moyens acceptables de renforcer la mise en œuvre effective dans la région SAM et contribuer à la réduction du nombre d'accidents et d'incidents dans la région.

1.5 La région a aussi étudié la possibilité que plusieurs États ne disposent pas des ressources pour mener des enquêtes sur tous les types d'accidents et d'incidents d'aviation ou pour réaliser une analyse complète des données recueillies sur des accidents et incidents. Pour ces États, l'établissement de l'ARCM pourrait constituer l'une des solutions pour améliorer leur système national d'enquête sur les accidents et incidents.

## 2. ÉTABLISSEMENT ET GESTION DE L'ARCM

2.1 Afin d'établir l'ARCM, la région Amérique du Sud a tenu trois réunions individuelles et une réunion virtuelle sur une période de deux ans de gestion.

2.2 À la première réunion [Lima (Pérou), 18 – 20 mars 2014], les autorités AIG des États de la région SAM ont présenté la situation de leurs organisations et se sont entendues sur un plan stratégique pour la création de l'ARCM. À la suite à cette réunion, une réunion virtuelle a été organisée en novembre 2014, au cours de laquelle l'analyse de la situation de l'AIG en Amérique du Sud a été présentée comme base pour les premières étapes de la création de l'ARCM.

2.3 À la deuxième réunion [Buenos Aires (Argentine), 9 – 11 juin 2015], les autorités AIG de 13 États d'Amérique du Sud ont officiellement établi l'ARCM et approuvé la première version des règlements et éléments indicatifs du mécanisme AIG.

2.4 À la troisième réunion [Lima (Pérou), 7 – 9 mars 2016], les autorités AIG des États de la région SAM ont signé un accord multinational de coopération technique pour faciliter la coopération entre leurs États. À ce jour, 10 des 13 États ont adhéré à cet accord.

2.5 L'ARCM a été mis en œuvre selon les directives principales de son plan stratégique et en application d'un processus continu qui a permis aux autorités AIG de 13 États d'Amérique du Sud de partager leurs connaissances et leurs ressources.

2.6 Durant les étapes du processus, les États sont convenus des avantages possibles résultant de la mise en œuvre du mécanisme, en estimant par ailleurs que ce dernier pourrait être la solution pour les États éprouvant des difficultés à remplir leurs obligations internationales en matière d'enquêtes sur les accidents.

2.7 La participation à l'ARCM est proposée aux autorités AIG des États de la région, ainsi qu'aux entités étatiques et/ou privées qui s'intéressent aux enquêtes sur les accidents et incidents et souhaitent participer à l'ARCM en tant qu'observateurs spéciaux.

2.8 Les organismes AIG suivants participent actuellement à l'ARCM en tant qu'observateurs spéciaux : BEA de la République française, NTSB des États-Unis et CASSOS (Caribbean Aviation Safety and Security Oversight System).

### 3. RÉALISATIONS

3.1 Un ensemble de règlements et de documents a été élaboré conformément aux directives de l'OACI sur les documents, aux fins d'adoption ou d'harmonisation par les organismes d'enquête de la région. Cela permettra de normaliser les procédures relatives à la réalisation des enquêtes sur les accidents et incidents dans la région, dans un cadre commun et harmonisé.

3.2 Dans le même ordre d'idées, une page web a été mise sur pied ([www.arcm-sam.org](http://www.arcm-sam.org)), où sont publiés tous les documents et activités de l'ARCM.

3.3 L'ARCM a mis en place un système de collecte et de traitement de données sur la sécurité (SDCPS) afin d'assurer la collecte, le stockage et la gestion des données des États membres concernant les accidents et incidents. Ce système permettra d'établir les mesures préventives nécessaires pour améliorer la sécurité dans la région.

3.4 Une aide virtuelle a été apportée à différents États de la région SAM pour la révision des questions de protocole (PQ) AIG. Il est prévu que celle-ci s'achève d'ici décembre 2016.

3.5 Les autorités AIG des États de l'ARCM ont signé un accord de coopération AIG pour une coopération régionale et pour l'utilisation des ressources suivantes avant la conclusion de l'accord entre les parties :

- a) les enquêteurs et autres experts dans le domaine de l'AIG ;
- b) les installations techniques ;
- c) les équipements servant aux enquêtes sur les accidents et incidents graves ;

- d) la formation, notamment la formation en cours d'emploi ;
- e) les relevés des enregistreurs de données de vol et des enregistreurs de conversations du poste de pilotage ;
- f) les essais des matériaux et des fluides ;
- g) l'élaboration de documents et autres publications.

#### 4. PROCHAINES ÉTAPES

4.1 Une fois l'ARCM établi, l'objectif principal des autorités AIG est d'assurer le fonctionnement efficace et efficiente du mécanisme, de respecter le programme d'activités annuel permettant la gestion de la sécurité régionale dans le domaine de l'AIG, d'améliorer le taux de mise en œuvre effective (EI) des États membres et de réduire le taux d'accidents et d'incidents d'aviation dans la région.

4.2 Le programme d'activités annuel prévoit l'harmonisation des règlements, des activités avec des équipes multinationales visant à faciliter l'aide, les activités et les ateliers de formation AIG, les réunions AIG, la mise en œuvre de systèmes ADREP/ECCAIRS dans tous les États de la région et la mise en œuvre du système ARCM de collecte et de traitement de données sur la sécurité (SDCPS) à l'échelle régionale.

#### 5. CONCLUSION

5.1 Sans l'ombre d'un doute, le mécanisme régional de coopération AIG (ARCM) d'Amérique du Sud est et restera un outil essentiel pour l'amélioration de la sécurité dans ses États membres et dans la région.